

N° 2022-099

AUTORISATION A SIGNER LE PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

L'an deux mil vingt-deux le 5 octobre, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 29 septembre, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Monsieur Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes, CHAMOUSSIN Bernadette, DUCHOSAL Sylviane, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, PAVIET Rose, BERARD Patricia, FAVRE Maryse,

M. SPIGARELLI Lucien, BOCH Jean-Luc, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BOUTY Georges, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, VIBERT Christian, VILLIBORD Guillaume

Absents excusés :

ASTIER Fabienne (donne pouvoir à M. BOCH), FAGGIANELLI Evelyne (donne pouvoir à Mme BERARD), MARTINOD Marie (donne pouvoir à M. SPIGARELLI), VILLIEN Michelle (donne pouvoir à M. GOSTOLI), CHENAL Murielle, TRAISSARD Robert.

En exercice : 27

Présents : 21

Absents : 6

dont pouvoir : 4

Le Président rappelle que le Projet Educatif Territorial (PEDT) est un outil de collaboration locale fédérant l'ensemble de la communauté éducative autour de valeurs, d'objectifs et d'actions, en matière d'éducation.

Il permet une continuité éducative et une cohérence des différents temps de l'enfant avec l'ensemble des partenaires éducatifs : écoles, centres de loisirs, associations... Il permet de veiller à la complémentarité éducative, de définir les priorités communes en matière d'éducation et de coéducation et de structurer les temps périscolaires.

Le PEDT qui est du ressort de la Communauté de communes des Versants d'Aime concerne en référence au groupe de compétences optionnelles de ladite communauté de communes, les accueils sur les temps extrascolaires des vacances annuelles ainsi que des mercredis. Les communes qui ont gardé la compétence périscolaire peuvent si elles le souhaitent signer leur propre PEDT.

Le PEDT est signé pour 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2022.

Le territoire signataire d'un PEDT peut bénéficier :

- L'accès au « plan Mercredi »
- Bénéficiaire d'une dérogation pour les taux d'encadrement dans les accueils de loisirs.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 25
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 25
- nombre de votes « pour » : 25
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale,

APPROUVE le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) 2022- 2025 et les orientations proposées,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec ses partenaires institutionnels (représentants de l'État et de la CAF) la convention de mise en place de ce PEDT et tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

FAIT ET DELIBERE LE 5 OCTOBRE 2022.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX